Mis en ligne le 23 avril 2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 007-280712001-20250326-2025818-DE

SDIS 07 Ardèche
SAPEURS-POMPIERS
Service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 26 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-18

❖ **Présents :**

➢ **Membres avec voix délibérative :**
Mesdames et Messieurs Laëtitia Bourjat (en visio), Sylvie Dubois, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sandrine Genest, Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce, Marc-Antoine Quenette (en visio), Ingrid Richioud (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, Matthieu Salel, Laurent Ughetto (en visio), Jean-Paul Vallon, Michel Villemagne.

➢ **Membres avec voix consultative :**
Colonel Vincent Honoré, Colonel Laurent Courtial, Capitaine Jean-Louis Chaze, Lieutenant Contesse Sébastien, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire (en visio), Lieutenant 2ème classe Jean Jaussaud, Médecin-chef Gérard Millier,

➢ **Autres membres de droit :**
Mme Sophie Élizéon, préfète de l'Ardèche

❖ **Excusés :**

➢ **Membres avec voix délibérative :**
Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Cécile Dubois, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Jean-Yves Meyer, Martine Ollivier, Ronan Philippe, René Sabatier, Christophe Vignal, Michel Villemagne.

➢ **Membres avec voix consultative :**
Adjudant Nicolas Fogeron, Capitaine Jérôme Ployon, Mme Carole Rouveure

➢ **Autres membres de droit :**
M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de Privas de la DDFIP

Secrétaire de séance : Monsieur Michel Villemagne

Objet : Retrait de la convention de groupement de commandes géré par le SDIS du Maine-et-Loire en sa qualité de coordonnateur

Le conseil d'administration,
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,
Vu le Code général de la fonction publique,

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 007-280712001-20250326-2025818-DE

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier A[illegible] départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,
Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,
Vu l'accord-cadre n°2020-1885 relatif à la fourniture de produits, maintenance et autres prestations liées aux systèmes de gestion opérationnelle (système IMPI) géré par le SDIS du Maine-et-Loire.
Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant que dans le cadre de la bascule définitive vers NEXSIS fin mai 2025, le SDIS de l'Ardèche voit ses besoins retranscrits à travers l'accord-cadre n°2020-1885 relatif à la fourniture de produits, maintenance et autres prestations liées aux systèmes de gestion opérationnelle (système IMPI) disparaitre. Le SDIS de l'Ardèche n'ayant plus de besoin en matière de maintenance auprès du fournisseur IMPI.

Considérant que le SDIS de l'Ardèche a informé le SDIS du Maine-et-Loire de son souhait de résilier l'accord-cadre n°2020-1885 au 31 mai 2025 et le fournisseur IMPI par lettre recommandée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** la résiliation de la convention du groupement de commandes créée pour l'accord-cadre n°2020-1885 relatif à la fourniture de produits, maintenance et autres prestations liées aux systèmes de gestion opérationnelle,
- **APPROUVE** la sortie du groupement de commandes géré par le SDIS du Maine-et-Loire, en sa qualité de coordonnateur,

Le président
du conseil d'administration

Pierre Maisonnat